



PREFET DE GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde*

*Service Eau et Nature
Unité Nature*

**Compte-rendu du Comité de pilotage
des sites Natura 2000 des dunes littorales de Gironde :**

- Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret
 - Boisements à chênes verts des dunes du littoral girondin
 - Forêt de la pointe de Grave
- Mairie de Carcans, 13/11/2018*



Liste des structures excusées :

Fédération des Chasseurs de la Gironde
IFREMER
Communauté de communes Médoc Atlantique

Liste des personnes présentes :

M. le Sous-Préfet d'arrondissement de Lesparre-Médoc, Jean-Philippe DARGENT, président de séance
M. Paul TOURNEUR (ONF, en charge de l'animation des sites),
M. Nicolas DOLIDON (DDTM),
Mme Camille MEUNIER (DDTM),
Mme Vanessa RISPAL (DREAL Aquitaine),
M. Luc-Olivier DELEBECQUE (CRPF),
Mme Clémence MENEGAZZI (Pays Médoc),
Mme Charlotte DUBREUIL (SIAEBVELG),
Mme Alice DECHRISTE (Conseil Départemental de Gironde)
Mme Katia PERRIN (Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres)
M. Frédéric MOREAU, (mairie du Porge)
M. Valentin DESIRE (Mairie Le Porge),
Mme Catherine GUILLERM (Mairie de Lège Cap Ferret)
M. Alain BOUCHON (Mairie de Grayan et l'Hopital)
M. Jean CARME (Mairie de Vendays),
Mme Sylvine BROUTE (Ligue Nouvelle Aquitaine de course d'orientation),
M. Bertrand GARREAU (SEPANSO).

Introduction de la présentation

Sous la présidence de M. le Sous-Préfet, le COPIL débute avec Nicolas DOLIDON qui ouvre la séance en précisant le contexte local de Natura 2000. Il rappelle l'ordre du jour consistant en un bilan de l'animation des sites pour les années 2015-2018.

Présentation de l'animation des sites Natura 2000 dunaires girondins par l'ONF : bilan de la période 2016-2018

Voir présentation PowerPoint

Questions diverses :

Valentin Désiré : Le projet de liaison de ligne THT (400 000 volt – Ligne France-Espagne) porté par ERDF est en cours de préparation sur notre commune du Porge. Des impacts conséquents liés à ce dossier ont été constatés au mois de juin par la commune et l'ONF. Au niveau de la dune et de nos aménagements d'accueil, notamment en raison du passage de matériel à fin de réalisation d'un test de forage. Les services de l'État ont-ils été consultés préalablement à la réalisation de ces opérations ?

Nicolas Dolidon / Vanessa Rispal : Le projet de ligne France-Espagne est encadré par différentes procédures qui suivent chacune leur cours, notamment une autorisation environnementale, pilotée par le service Eau et Nature de la DDTM. Ce dossier est en phase de cadrage préalable au dépôt de la demande. En revanche il est confirmé que les services de l'État n'ont pas reçu de demandes concernant les interventions sur le littoral dont il est question. Le service compétent de la DDTM sera informé pour veiller à ce qu'une telle situation puisse être évitée à l'avenir. *Note post-réunion : renseignements pris, on note tout de même que l'encadrement de ces travaux par l'ONF a été le plus efficace possible. Il a parfaitement veillé à la remise en état des dommages qui pouvaient être réparés. Les manquements de RTE ont été de ne pas demander d'autorisation d'occupation temporaire, et de procéder à des allers-retours d'engins qui n'avaient pas été prévus dans les réunions de cadrage avec l'ONF, à l'origine de dégâts supplémentaires.*

Catherine GUILLERM : Une nouvelle pratique apparaît sur le littoral, le « fatbike ». Les dégradations sont constatées sur la dune bordière (dunes grises et blanches), la forêt et le littoral. Quel recours pour limiter l'impact et sensibiliser les loueurs de vélo ?

Réponse : La législation considère ces véhicules comme des vélos « classiques » car étant uniquement à « assistance électrique ». Toutefois, la pratique du vélo est de fait limitée aux pistes cyclables dédiées sur le littoral. En effet, pour des raisons de sécurité, les pistes DFCI sont interdites, de même que les accès plage piétons. Les pistes de réflexion pour endiguer ce phénomène sont les suivantes :

- sensibilisation des loueurs
- panneauage afin d'informer les usagers
- ciblage de mesures de contrôles sur cette problématique en particulier.

Frédéric Moreau / Valentin Désiré : Nous constatons les mêmes problèmes sur Le Porge. Pourrait-il être envisagé de proposer une charte des bonnes pratiques aux loueurs de vélo ?

Nous constatons de plus des problèmes avec un accident mortel cette année lié à la pratique du parapente. Cette pratique abîme la dune (prise d'élan et décollage depuis la dune).

Paul Tourneur : La charte Natura 2000 est une bonne idée pour sensibiliser les loueurs en effet.

Alain Bouchon : Un circuit VTT dédié existe-t-il ? Cela peut être une bonne manière de canaliser les pratiquants sur des espaces dédiés, et de mieux faire respecter les espaces naturels.

Paul Tourneur : Il n'y a pas de circuit VTT hormis sur la commune d'Hourtin.

Alain Bouchon : Nous observons une pression croissante des écoles de surf pour s'installer sur nos territoires avec des pratiques parfois inadaptées (accès véhicule plage...) et surtout y avoir des accès directs.

Valentin Désiré : Sur le Porge, nous les limitons en demandant un certain nombre de certifications et leur inscription au poste de secours. De plus, chaque école se voit attribuer un mètre linéaire selon le nombre de ses élèves.

Suite à l'évocation de la contribution de l'ONF à l'appui à l'instruction de diverses évaluations des incidences, dont la course « Gurp TT », M. le Sous-préfet indique que le Préfet avait précisé les exigences environnementales sur les précédentes éditions. Les nouvelles études ont été produites et sont en cours d'instruction avec un haut niveau d'exigence environnementale. Le dossier sera analysé avec une grande vigilance.

Valentin Désiré : Des demandes d'autorisation nous sont parvenues concernant une compétition de char à voile qui traverse l'ensemble du littoral girondin pour la 28^{ème} édition sur 200 km. Elle aurait lieu les 26 et 27/01.

Nicolas Dolidon : Une telle manifestation est certainement soumise à évaluation des incidences Natura 2000. Nous allons nous rapprocher des organisateurs pour déterminer si les précautions environnementales de rigueur ont été prises. Il convient également d'envisager cette course sous un angle « code du sport » afin de voir si certaines réglementations peuvent lui être appliquées. Par ailleurs, comme la course Gurp TT, il y aurait utilisation du domaine public donc une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime devra être formulée.

Sylvine Brouté : Une compétition de course d'orientation importante se profile en juin 2019 sur les communes du Porge et du Cap Ferret. L'impact est concentré au lieu de départ et d'arrivée et les itinéraires ont été conçus, en concertation avec l'ONF, majoritairement au cœur du massif forestier. Les zones naturelles ont été évitées et les cartographies fournies aux participants en tiennent compte.

Nicolas Dolidon : Au regard des enjeux liés aux usages, une refonte des chartes Natura 2000 dans l'objectif d'une signature par des représentants des usagers serait une bonne chose (club de surf, loueurs de vélo...). Une meilleure prise en compte de l'enjeu « sports de nature » sur les sites est à envisager. Celle-ci devra passer notamment par les actions suivantes :

- prévention des infractions, par le dialogue avec les professionnels et d'éventuelles associations
- signalisation / information du public et des professionnels sur le terrain (panneaux notamment)
- orientation prioritaire du plan de contrôles de la Mission Interservices de Police de l'Environnement pour 2019 (notamment DDTM, ONCFS, ONF).

Structure porteuse de l'animation pour les 3 prochaines années :

Aucune des collectivités présentes ne souhaite reprendre l'animation des sites concernés. Aucune collectivité ne s'est manifestée par ailleurs.

L'État poursuivra donc le portage de l'animation des 3 sites Natura 2000 pour la période 2019/2021 comme le prévoit le code l'environnement.

Information relative à une modification du périmètre du site « dunes du littoral girondin »

Le document d'objectifs (DOCOB) de 2 sites marins au périmètre identique est en cours de rédaction. Il s'agit des sites « Portion du littoral sableux de la côte aquitaine » (site pris en application de la directive européenne « habitats, faune, flore ») et « Au droit de l'étang de Carcans-Hourtin (site pris en application de la directive européenne « oiseaux »).

Dans ce cadre, la continuité spatiale est recherchée entre ces deux sites marins d'une part, et le site terrestre des « dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret » d'autre part. Aussi, le travail d'élaboration du DOCOB des sites marins se poursuit en y incluant la plage, jusqu'à la laisse de haute mer, ou pied de dune. Dans un souci de cohérence et d'adaptation au recul du trait de côté, le site terrestre « dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret » pourrait voir sa limite ouest redéfinie comme étant également le pied de dune, ou la laisse de haute mer. Le COPIL sera formellement consulté en temps utile sur ce point, qui ne changera pas les objectifs et moyens de préservation du site.

On note au passage que la question est posée pour les sites marins de respecter les mêmes « fenêtres », exclues de Natura 2000, que celles existant sur le site terrestre au droit des plans plage d'Hourtin, Carcans et Lacanau. La concertation sur ce point est en cours.

Mise à jour de la composition du COPIL :

Suite aux modifications de structure, au départ de certaines personnes, et aux enjeux identifiés en séance, des modifications de la composition des comités de pilotage sont proposées, avec notamment les ajouts et modifications suivants :

- Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
- Conseil départemental de Gironde
- Commune de GRAYAN ET L'HOPITAL
- Commune de VENSAC
- Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)
- Communauté de Communes Médullienne
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)
- Représentants d'usagers supplémentaires, notamment cyclisme et/ou surf. Ces usagers sont censés rester en dehors du site, mais devraient être associés à sa gouvernance pour assurer une bonne prévention.

La DDTM préparera les arrêtés prenant en compte ces modifications, conformément à ce qui a été dit en COPIL et en veillant à l'équilibre des collègues.

Perspectives et priorités identifiées pour la période 2019-2021 :

(les chiffres ci-dessous ne constituent pas une hiérarchisation des actions)

- *Contrats Natura 2000, mesures de gestion :*
 1. Créations de mares sur le Nord et le Sud Médoc
 2. Entretien des mares dunaires du Porge
 3. Canalisation du Public dans les secteurs sensibles (Le Lion, Pointe de Grave notamment)
 4. Restauration de dune grise sur les secteurs menacés, notamment Hourtin.
 5. Amélioration du réseau d'arbres à fortes valeurs biologiques

- *Chartes Natura 2000, engagements des usagers et collectivités :*
 1. Signature des chartes par le Conseil départemental de Gironde et du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres
 2. Signature de charte potentiellement par les usagers, à sensibiliser (cf. ci-dessous, « animation »)

- *Animation, concertation :*
 1. Contribuer à améliorer la sensibilisation des usagers, notamment cyclistes saisonniers et locaux, écoles de surf, parapentistes : réunions d'information, diffusion de lettres périodiques, implication dans les actions de panneautage à conduire par différents maîtres d'ouvrage.
 2. Poursuivre les partenariats engagés (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Observatoire de la Côte Aquitaine...)
 3. Compte tenu de la richesse des discussions et des attentes, le COPIL demande à être réuni une fois par an (le minimum réglementaire étant d'une fois tous les 3 ans).

Pour toute information complémentaire:

Site Internet : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/>

Mail :

Animateur : paul.tourneur@onf.fr

Services de l'État en charge de Natura 2000 : ddtm-sner@gironde.gouv.fr

Le Président de séance,
Monsieur le Sous-Préfet de Lesparre-Médoc



Jean-Philippe DARGENT

